

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 22 décembre 2016

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Jan Verhasselt**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Alain Stubbe**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marie Christine Nys**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

Excusés : **Jeannine Sarels**, **Thierry Mombeek**, **Michèle Laemont**, **Bernard Hoebanckx**, conseillers ;

*Le conseiller **Christian Andries** quitte la séance à partir du point 4.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Le président propose de traiter les points 5 et 6 de l'ordre du jour après le point 1.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 24 novembre 2016. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2019 du CPAS. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Eugène Verbist).
3. Budget 2017 du CPAS. Il est pris connaissance de ce point.
4. Modification budgétaire n° 2 - 2016. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix. Christian Andries quitte la séance.
5. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2019. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions (Roger Mertens et Eugène Verbist).
6. Budget 2017. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions (Roberto Galluccio et Eugène Verbist).
7. Règlement-taxe sur l'usage du domaine public. Ce point est approuvé par 14 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
8. Règlement-taxe sur les demandes d'autorisation urbanistique, les demandes de lotissement et les demandes de modification de lotissements. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

9. Règlement-taxe sur les emplacements de stationnement manquants lors de la régularisation d'habitations plurifamiliales. Ce point est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention (Roberto Galluccio).
10. Règlement-taxe sur l'aménagement des trottoirs. Ce point est approuvé par 15 voix pour, 3 contre (Roger Mertens, Roberto Galluccio et Eugène Verbist) et 2 abstentions (Didier Noltincx et Alain Stubbe).
11. Règlement-taxe sur les déversages clandestins. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs du service de la population et de l'état civil. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Taxe sur les établissements économiques. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. Règlement sur la taxe rémunératoire. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Règlement de rétribution pour la réalisation de travaux à charge de tiers. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. Règlement de rétribution sur les travaux d'utilité publique effectués sur le domaine public communal. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
17. Vente d'un camion à ordures à Haviland. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions (Jan Verhasselt et Didier Noltincx).
18. Prolongation de la participation de la commune au projet 'Intergemeentelijke Natuur- en Landschapsploegen' pour l'année 2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. Plan du logement 2016-2019. Ce point est approuvé par 14 voix pour, 2 contre (Didier Noltincx et Roger Mertens) et 3 abstentions (Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
20. Organigramme : adaptation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
21. Règlement de travail : adaptation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
22. Reconnaissance du Conseil de la Jeunesse en tant que Conseil de la Jeunesse communal. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 27/01/2017.

Wemmel, le 5/1/2017

Par ordonnance :
La secrétaire communale
KATRIEN DE TAEYE

Le président
RAF DE VISSCHER

